



Sujet : Passage à la facturation électronique

Chère Madame, cher Monsieur,

La facturation papier a toujours été un procédé laborieux et coûteux pour Agilent et nos fournisseurs. Les factures peuvent parfois être perdues ou envoyées au mauvais endroit, retardant ainsi le paiement et amoindrissant la qualité du traitement par la comptabilité fournisseurs. Afin d'éliminer ces sources d'inefficacité, Agilent a rejoint le réseau de transmission de factures électroniques OB¹⁰ dirigé par Open Business Exchange ("OBE"). Le réseau OB¹⁰ est désormais mis à disposition de tous les fournisseurs Agilent facturant Agilent France, il remplace l'ancienne adresse de facturation pour les factures envoyées à Agilent. Agilent souhaite que tous ses fournisseurs ayant reçu cette lettre envoient leurs factures électroniquement via le réseau OB¹⁰ (www.ob10.com) le plus rapidement possible de façon à améliorer dans les meilleurs délais le traitement de leurs factures. Les formalités d'inscription étant extrêmement simples Agilent apprécierait grandement que dès la réception de cette lettre vous fassiez la démarche de vous inscrire.

Pour votre entreprise, les bénéfices de ce nouveau procédé sont considérables. Tout d'abord, l'envoi des factures à Agilent via le réseau OB¹⁰ nous permettra de les recevoir beaucoup plus vite. Ensuite, OB¹⁰ vous informe immédiatement si un problème est survenu lors de l'envoi de votre facture, permettant une résolution proactive du problème et évitant un suivi coûteux. Enfin, OB¹⁰ satisfait aux législations fiscales nationales et permet de totalement éliminer les factures papier du procédé de facturation. Ceci supprime les coûts d'impression et de mailing des factures papier vers Agilent. Si vous n'êtes pas déjà membre du réseau OB¹⁰, l'inscription est simple. Il n'y a pas de hardware ou de logiciel à installer, et OB¹⁰ est un service gratuit pour les fournisseurs qui envoient moins de 6 factures par an à Agilent.

Veuillez suivre les instructions ci-dessous pour vous inscrire au réseau OB¹⁰ et commencer à envoyer vos factures électroniquement à Agilent. OB¹⁰, en tant qu'administrateur de notre procédé de facturation électronique, suivra la progression de votre inscription et nous tiendra aussi informés de tout retard dans votre passage à la facturation électronique.

Merci d'avance pour votre attention à ce sujet. Agilent est impatient de recevoir vos factures électroniquement via OB¹⁰ très bientôt. Si vous avez besoin d'assistance pour vous inscrire, veuillez contacter directement Open Business Exchange au +33 1 70 70 81 09 ou au + 44 870 165 7430 si vous appelez de l'étranger ou par e-mail à ob10support@ob10.com. Vous pouvez aussi contacter le service d'assistance de la comptabilité fournisseurs de Agilent au **0149932615** ou à gfs2p-helpdesk-europe@agilent.com pour toute question spécifique à Agilent. Merci encore pour votre soutien pour cette initiative.

Cordialement

Jerry Schaefer
Director
Global Financial Services

Cindy Message
Director of Sourcing
Global Sourcing Procurement



Veillez suivre ces instructions pour vous inscrire au réseau OB¹⁰ :

1. Rendez-vous sur www.ob10.com
2. Choisissez votre pays
3. Cliquez sur Adhésion dans la barre de navigation à gauche
4. Cliquez sur "Générateur de Factures"
5. Suivez les instructions du site
6. Entrez **AAA513351783** en tant que le numéro OB¹⁰ du sponsor où cela vous est demandé dans la création de votre compte
7. Vous serez contacté par OBE sous 48 heures avec les informations de votre compte

Cette annonce s'applique à toutes les factures envoyées actuellement aux adresses suivantes :

Agilent Technologies France S.A.S.
1 rue Galvani
91745 Massy Cedex
France
FR48423646736

Concernant les coûts:

L'utilisation d'OB¹⁰ est un service gratuit pour les fournisseurs qui facturent Agilent moins de 6 fois par an. Quand vous envoyez plus de 6 factures par an, il y a un faible coût imputé au fournisseur pour l'utilisation du service, basé sur le volume de factures traitées par le système. Les prix pour l'utilisation du réseau OB¹⁰ sont fixés par Open Business Exchange et tous les frais sont facturés par et doivent être payés par le fournisseur directement à Open Business Exchange. Pour plus de détails sur les prix OB¹⁰, veuillez voir les documents joints à cette lettre ou rendez-vous sur www.ob10.com.

Tout comme Agilent ne paie pas les frais d'envoi des factures papier de ses fournisseurs aujourd'hui, Agilent ne paie pas les frais d'envoi des factures électroniques de ses fournisseurs. Cependant, selon The Gartner Group, les factures papier coûtent \$5 aux fournisseurs à produire et à envoyer, contre \$2 pour les factures électroniques (*Managing Credit, Receivables and Collections*, 1er Septembre 2003).

Vous trouverez joint aux présentes une brochure de la société Open Business Exchange présentant le produit OB10 ainsi qu'un document vous exposant les options d'inscription.



Questions les plus fréquemment posées pour facturer Agilent électroniquement avec le réseau OB¹⁰ :

Comment envoyer mes factures électroniquement à Agilent?

Agilent a demandé à Open Business Exchange (OBE), entreprise sous-traitante, de mettre en place le passage à la facturation électronique. OBE dirige le réseau mondial OB¹⁰ – un système qui permet aux entreprises d'envoyer des factures électroniques de leur système comptable dans le format de leur choix sans avoir à installer de hardware ou logiciel. Voir www.ob10.com pour plus d'informations.

Quels sont les bénéfices de la facturation électronique pour mon entreprise?

L'utilisation d'OB¹⁰ pour envoyer vos factures électroniques élimine les coûts d'impression, de traitement et d'envoi des factures papier vers Agilent. Cela réduit aussi les coûts de suivi des factures manquantes et vous donne une meilleure visibilité des problèmes liés aux factures.

Y a-t-il des frais associés à ce service?

L'utilisation d'OB¹⁰ est un service gratuit pour les fournisseurs qui facturent Agilent moins de 6 fois par an. Quand vous envoyez plus de 6 factures par an, il y a un faible coût imputé au fournisseur pour l'utilisation du service, basé sur le volume de factures traitées par le système. Les prix pour l'utilisation du réseau OB¹⁰ sont fixés par Open Business Exchange et tous les frais sont facturés par et doivent être payés par le fournisseur directement à Open Business Exchange.

Comment commencer?

1. Rendez-vous sur www.ob10.com
2. Choisissez votre pays
3. Cliquez sur Adhésion dans la barre de navigation à gauche
4. Cliquez sur "Générateur de Factures"
5. Suivez les instructions du site
6. Entrez **AAA513351783** en tant que le numéro OB¹⁰ du sponsor où cela vous est demandé dans la création de votre compte
7. Vous serez contacté par OBE sous 48 heures avec les informations de votre compte
8. Après réception des informations de votre compte OB¹⁰, vous pouvez commencer à envoyer vos factures

Est-ce que Agilent exige cela de tous ses fournisseurs?

Agilent s'attend à ce que tous ses fournisseurs en France envoient leurs factures électroniquement via le réseau OB¹⁰ (www.ob10.com) le plus rapidement possible de façon à améliorer la gestion des factures émanant de ses fournisseurs. Les nouveaux fournisseurs souscriront directement à la facturation électronique selon les nouvelles conditions générales de Agilent.

Et si je ne veux pas envoyer mes factures par OB¹⁰?

Open Business Exchange informera Agilent de votre refus d'adhérer à cette initiative et vous serez contacté par votre acheteur pour discuter de l'importance et du caractère stratégique de ce projet au regard de votre relation avec Agilent.

De quelles ressources dois-je disposer pour joindre OB¹⁰ ?

Pour devenir un fournisseur Générateur de Factures, il suffit de simplement suivre les instructions sur www.ob10.com. L'inscription ne prend pas plus que 10 minutes.



J'ai déjà la possibilité d'envoyer mes factures à mes clients par Internet. Est-ce que je peux utiliser cela à la place d'OB¹⁰ dans le cadre de ma relation avec Agilent ?

OB¹⁰ garantit que Agilent reçoit les données que vous envoyez dans un format qui s'intégrera dans notre système comptable et déclenchera l'approbation du paiement. Envoyer à Agilent une image de la facture ou nous donner la possibilité de télécharger les données dans un format fixe ne permettrait pas à Agilent de traiter votre demande.

Dois-je installer un logiciel ?

Non.

Et si j'envoie des factures à Agilent dans plusieurs pays ?

Vous devriez continuer à envoyer vos factures sous forme papier pour les pays qui ne sont pas connectés au réseau OB¹⁰. Vous serez informés quand d'autres pays seront ajoutés au projet.

Agilent utilisera-t-il OB¹⁰ pour effectuer ses paiements ?

Non. L'utilisation du réseau OB¹⁰ permet uniquement la réception des factures et ceci est complètement indépendant du paiement. Cette initiative n'engendre aucun changement pour le procédé de paiement.

Comment cela changera-t-il les procédés existants pour les bons de commande ?

Cette initiative n'engendre aucun changement pour les procédés des bons de commande. Vous remarquerez toutefois que les termes de facturation électronique apparaissent sur tous les nouveaux bons de commande que vous recevrez de Agilent.

Et si j'ai un système comptable capable de créer des fichiers de factures ?

OB¹⁰ propose une méthode de transmission automatique qui permet aux fournisseurs de transmettre leurs factures directement de leur système comptable dans le format de leur choix sans avoir à taper les factures dans le Générateur de Factures. Voir le document intitulé " Envoyer les factures électroniquement à Agilent via le réseau OB¹⁰ " pour plus d'informations ou appelez directement Open Business Exchange.

Dois-je attendre l'autorisation des autorités fiscales pour arrêter les factures papier ?

Non. Le service OB¹⁰ répond à toutes les exigences fiscales. Si vous le souhaitez, nous vous enverrons un modèle de lettre à envoyer à votre Centre des Impôts, en accord avec les instructions de l'Administration fiscale. Il s'agit d'un simple courrier d'information qui ne nécessite pas de réponse.



Envoyer les factures électroniquement à Agilent France via le réseau OB¹⁰ :

Il y a 2 méthodes principales pour envoyer des factures et avoirs via OB¹⁰. Un fournisseur peut soit envoyer un fichier de données directement à OB¹⁰, soit créer les factures en ligne en utilisant le Générateur de Factures ('Invoice Generator').

1. Envoyer un fichier de données extrait de votre système

OB¹⁰ vous permet d'envoyer des données de factures et avoirs directement de votre système ERP. Les données extraites de votre système peuvent être dans n'importe quel format de données, y compris le format que vous utilisez actuellement pour d'autres clients. OB¹⁰ créera votre compte sur le réseau OB¹⁰, ce qui permet au service d'accepter vos données de factures pour ensuite les traduire directement dans le format requis par Agilent France (et par tous vos autres clients membres du réseau). Vos fichiers de données peuvent être envoyés au système via le site Internet sécurisé OB¹⁰ ou par EDI.

Bénéfices

- Pas de matériel ou de logiciel à installer
- Permet d'extraire les données directement de votre système ERP dans le format de données de votre choix
- Vous pouvez envoyer des factures et avoirs électroniquement à d'autres clients en utilisant le réseau, maintenant ou dans le futur, sans effort technique en plus et sans avoir à prendre en compte les formats de données requis par chacun de vos clients
- L'utilisation d' OB¹⁰ supprime les factures papier ainsi que les coûts d'envoi et de main d'œuvre qui y sont associés.

Coûts

- Abonnement annuel : 800€
- Coût de transaction par facture :
 - 1-20 factures par mois = 1.00€
 - 21-100 factures par mois = 0.75€
 - 101-500 factures par mois = 0.50€
 - 500+ factures par mois = 0.37€

Note: Les transactions font l'objet de paiements mensuels.

2. Créer les factures en ligne en utilisant le Générateur de Factures ('Invoice Generator')

Le Générateur de Factures OB¹⁰ ('Invoice Generator') vous permet de créer vos factures en ligne ; il est généralement choisi par les fournisseurs qui n'ont pas de système ERP et qui créent actuellement leurs factures manuellement (par exemple dans un document Word). Le Générateur de Factures conserve les données permanentes telles que votre adresse ; ainsi, uniquement les données de facturation doivent être saisies dans chaque facture. Une fois qu'une facture a été créée, vous avez la possibilité de la sauvegarder sur votre ordinateur ; toutes les données de factures sont conservées dans le système d'archives OB¹⁰ pendant 6 ans minimum. En tant que membre du réseau, vous aurez accès à toutes ces informations en ligne.



Bénéfices

- Facturation électronique à faible coût
- Pas d'installation technique
- Les frais d'envoi sont éliminés et la transmission de la facture est à la fois rapide et garantie
- Parfait pour les entreprises qui créent actuellement leurs factures manuellement

Coûts

- 1-6 factures par an = Gratuit
- 7-30 factures par an = 35€
- 31-60 factures par an = 65€
- 61+ factures par an = 100€

Lors de votre inscription au service, vous devez choisir le niveau qui reflète au mieux le nombre de factures / avoirs que vous avez envoyé à Agilent France l'année dernière.

Adhésion:

Pour plus d'informations, ou pour vous inscrire à la Transmission de Fichiers (Option 1), veuillez contacter OBE Supplier Services par e-mail à frclientservices@ob10.com ou appeler le +33 17 07 08 10 0

Pour le Générateur de Factures ('Invoice Generator', Option 2) vous pouvez vous inscrire vous-mêmes en visitant www.ob10.com et en choisissant « Adhésion » dans le menu figurant à gauche de l'écran de la page d'accueil. Vous aurez besoin de notre numéro OB¹⁰ (AAA513351783 our Agilent France par exemple). Si vous avez besoin d'assistance lors de votre inscription, vous pouvez aussi contacter OBE Supplier Services par e-mail à ob10support@ob10.com ou appeler le +33 17 07 08 10 9

Note: Etant conforme aux législations fiscales nationales, le réseau OB¹⁰ est accepté par la majeure partie des autorités fiscales de l' Union Européenne, dont la France.



Rapprochez-vous de vos clients avec la transmission de factures électroniques OB¹⁰

Pour établir des liens commerciaux plus étroits avec ses plus importants fournisseurs, Agilent passe à la facturation électronique. En conséquence, Agilent a rejoint OB¹⁰, le réseau de transmission de factures électroniques géré par Open Business Exchange (OBE).

Utiliser le réseau OB¹⁰ nous permet de recevoir vos factures directement dans nos systèmes comptables et de les traiter sans retard et autres sources d'inefficacités associées à la facturation papier. La bonne nouvelle est que le système OB¹⁰ accepte n'importe quel fichier de données que votre système peut créer. Vous n'avez pas besoin d'installer de matériel ou de logiciel, ni de changer la configuration de votre système.

Le service OB¹⁰ n'interfère pas avec votre système existant; il accepte vos factures dans votre format de données, mais il nous les transmet dans le format requis par notre système comptable.

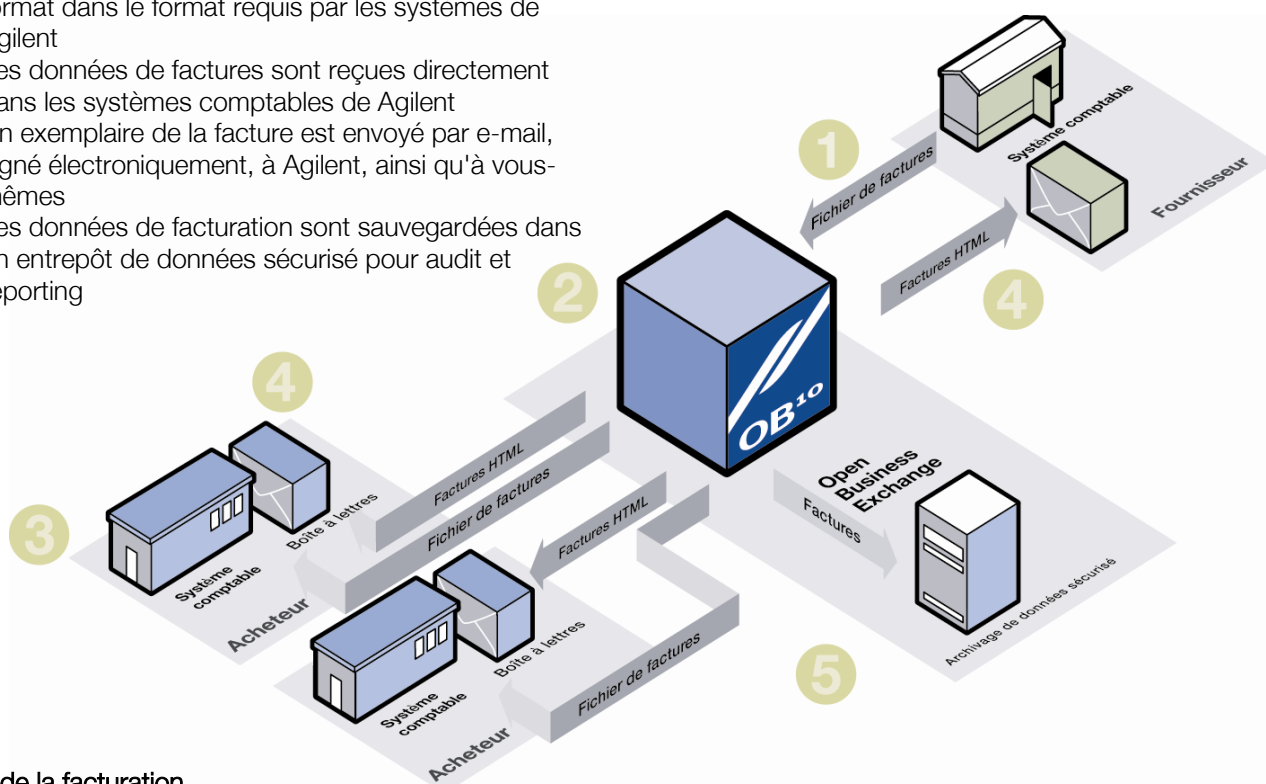
Les avantages du réseau

- Transmission de facture garantie - plus de factures perdues
- Suppression des erreurs de frappe - votre facture est intégrée directement dans les systèmes comptables de Agilent, ses données n'ont pas besoin d'être saisies dans nos systèmes
- Suppression des frais d'envois postaux, d'impression et de traitement des factures papier
- Notification immédiate de toute requête au sujet des factures, permettant d'effectuer toute correction avant la date de paiement de la facture
- Paiement amélioré - les factures sont enregistrées dans notre système comptable sans retard
- Une seule et unique installation - une fois que vous avez un compte OB¹⁰, vous pouvez envoyer des factures électroniques à tous vos clients présents sur le réseau
- Archivage des données sécurisé et permettant une traçabilité de l'information

Comme vous n'avez pas besoin d'installer de matériel ou de logiciel, l'adhésion au réseau est simple et vous permet d'envoyer vos factures électroniques quelques jours après votre souscription. Le réseau OB¹⁰ satisfait aux exigences des autorités fiscales des pays européens qui, en conséquence, ont accepté la suppression des factures papier pour les entreprises utilisant le service.

Un réseau - de nombreux clients

1. Vous envoyez les factures à OB¹⁰ directement de votre système ERP
2. Les données de factures sont transformées de votre format dans le format requis par les systèmes de Agilent
3. Les données de factures sont reçues directement dans les systèmes comptables de Agilent
4. Un exemplaire de la facture est envoyé par e-mail, signé électroniquement, à Agilent, ainsi qu'à vous-mêmes
5. Les données de facturation sont sauvegardées dans un entrepôt de données sécurisé pour audit et reporting



Le futur de la facturation

Le réseau OB¹⁰ est fier de compter parmi ses clients certains des plus gros acheteurs et leurs fournisseurs en Europe et aux Etats-Unis - ce nombre croît chaque jour. Agilent est une des nombreuses entreprises, dont le chiffre ne cesse d'augmenter, qui demande désormais à recevoir des factures électroniques pour améliorer le processus de paiement de ses fournisseurs. Le réseau OB¹⁰ vous offre le moyen le plus simple et le plus économique de répondre aux demandes de facturation électronique et de vous rapprocher de vos clients.

Pour plus d'information, veuillez appeler OB¹⁰ Supplier Services au 0825 828 111, envoyer un e-mail à FRclientservices@ob10.com ou visiter www.ob10.com.